

Séance du 24 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Randan, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COUTURAT, Maire.

Convocation du 18 juillet 2025.

Ordre du jour :

- * Élection du secrétaire de séance
- * Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025
- * Réhabilitation de l'ancien presbytère en Mairie : Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (offre CRX)
- * Portails des cimetières :
 - Ancien cimetière de Randan : fourniture et pose d'un portail et d'un portillon
 - Cimetière de Jussat et nouveau cimetière : peinture des portails et portillon
- * Brocante - Fête Patronale du dimanche 7 septembre
- * Informations du Maire sur les décisions prises
- * Comptes rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des commissions municipales
- * Questions diverses

Présents : Mme COUTURAT, Mme FARGEVIEILLE, M. VIALARD, Mme COMBETTE, M. MATHILLON, Mme CALIMÉ WATIEZ, M. GRELET, Mme PEREZ, Mme MATHÉ, M. GAYET, Mme BERGER, Mme CHANEBOUX, M. MARCHE (Arrivé à 20h27),

Absents excusés : Mme MASSERET, M. BARRIER, M. REMONDIN (Procuration à M. MATHILLON),

Absents : M. FABRE, M. GRINDEL,

Secrétaire de séance : M. VIALARD,

Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025 : adopté à l'unanimité.

Madame le Maire sollicite l'avis des conseillers municipaux afin que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour proposé. Il s'agit de la cession de parcelles communales à la Communauté de Communes Plaine Limagne et de l'élagage des haies plantées dans le cadre de l'aménagement foncier sur le territoire de la Commune (choix de l'entreprise).

Les conseillers municipaux donnent leur accord et ces points supplémentaires seront examinés.

Séance du 24 juillet 2025

1- DCM 38_2025 – Cession de parcelles communales à la Communauté de Communes Plaine Limagne

Présents : 13 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires :

Délibération :

Vu les statuts de la Communauté de Communes Plaine Limagne ;
Considérant le projet de la Communauté de Communes Plaine Limagne de réaliser une opération de réhabilitation et modernisation de l'aire de camping-cars ;
Considérant que ledit projet nécessite l'utilisation des parcelles AI 571, AI 573 et AI 576 ;
Considérant que lesdites parcelles appartiennent à la Commune de Randan ;
Considérant que le projet poursuit, par cette amélioration de conditions d'accueil touristique, un objectif d'intérêt général ;

Il est proposé de céder les parcelles cadastrées section AI numéros 571, 573 et 576, d'une superficie de 944 m² à la Communauté de Communes Plaine Limagne. La Communauté de Communes y établira une aire de services pour camping-caristes moderne, en lieu et place de la borne de service actuelle.

La cession sera réalisée aux conditions suivantes :

- le prix de cession est fixé à l'euro symbolique, compte tenu du caractère d'intérêt général poursuivi par le projet ;
- la cession sera effectuée par acte administratif ;
- la Communauté de Communes s'engage à respecter les dispositions d'urbanisme en vigueur et à engager l'opération dans un délai d'un an à compter de la date de cession.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser la cession des parcelles AI 571, AI 573 et AI 576 à la Communauté de Communes Plaine Limagne selon les conditions définies ci-dessus.

Délibération n°39 (Décision modificative service assainissement)

2- DCM 40_2025 – Elagage des haies plantées dans le cadre de l'aménagement foncier sur le territoire de la Commune – choix de l'entreprise

Présents : 13 Votants : 14 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

Commentaires :

Délibération :

Monsieur Jean-Jacques MATHILLON, Maire-adjoint, fait part au Conseil Municipal que les haies plantées, lors de l'opération d'aménagement foncier ont besoin d'être élaguées.

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise EI DOUARRE JUSTIN d'un montant de 2 600.00 € HT, soit 3 120.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- décide de retenir le devis présenté ci-dessus ;
- charge Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise EI DOUARRE JUSTIN.

Séance du 24 juillet 2025

3- DCM 41_2025 – Réhabilitation de l’ancien presbytère en Mairie : Assistant à Maîtrise d’Ouvrage

Présents : 13 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire rappelle à l’assemblée que suite à la consultation pour une mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage, dans le respect des règles de la commande publique en vigueur, sans procédure et sans publicité (article R-2122-8 du Code de la Commande Publique), trois cabinets avaient été consultés, un seul avait déposé une offre.

Suite à la séance du Conseil Municipal du 19 juin 2025 et à la rencontre, le 15 juillet 2025, avec le cabinet CRX, Madame le Maire présente le devis modifié qui s’élève à :

* Marché de base : 41 730 € HT / 50 076 € TTC,

* Option 1 – assistance aux marchés d’assurances de chantier : 1 120 € HT / 1 344 € TTC,

Soit un total de 42 850 € HT, soit 51 420.00 € TTC.

* Option 2 – coût d’une réunion mensuelle en phase travaux : 195 € HT / 234 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

- approuve le devis ci-dessus ;
- autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

4- Portails des cimetières :

Après débat, ce point sera remis à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

5- Brocante- Fête Patronale du dimanche 7 septembre 2025

Madame Emmanuelle FARGEVIELLE, Maire-adjointe informe l’assemblée que la buvette sera assurée par l’association « Trouve ta Cadence ». L’association a décidé de ne pas réaliser de repas. À cette fin, les restaurants « Bar du Domaine » et « Funky Bar » ont été sollicités. En complément, des Food trucks seront présents (Pizz’ à Coco, Pofta Buna et Le Ptit Touffy) ainsi que Monsieur LAMARQUE avec son stand de glaces à l’Italienne.

6- Informations du Maire sur les décisions prises

- Décision modificative n°1 Service assainissement (crédit supplémentaire)

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 023 023 (ordre)	251.04		
D F 66 66111		251.04	
D I 16 1641 OPFI	251.04		
R I 021 021 OPFI (ordre)	251.04		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement	EQUILIBRE	
Dépenses :	Ouvertures	251.04	251.04	Solde Ouvertures	251.04
	Réductions		251.04	Solde Réductions	251.04
Recettes :	Ouvertures	251.04		Ouv. – Réd.	
	Réductions				
Equilibre :	Ouv. – Red.				

Séance du 24 juillet 2025

7- Comptes rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des commissions municipales

NÉANT

8- QUESTIONS DIVERSES

*** Nuisances sonores :**

- Une conseillère municipale informe l'assemblée des nuisances sonores persistantes, jour et nuit, dans le lotissement du Grand Parc, provoquant le mécontentement des riverains.

Un courrier sera adressé au propriétaire du camion frigorifique pour exiger la cessation immédiate de cette infraction.

- Une adjointe fait part à l'assemblée que les nuisances sonores persistent malgré l'aménagement réalisé par Intermarché. Une pétition va être lancée par les riverains pour demander au gérant de se conformer à la réglementation en vigueur, si nécessaire.

*** Dénomination de l'École :**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de nommer un bâtiment public en hommage à Monsieur Gérard SALAT, Maire honoraire, décédé en juillet dernier.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et charge Madame le Maire de contacter la famille pour obtenir leur accord.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H40.

Table des délibérations :

DCM 38_2025	<i>Cession de parcelles communales à la Communauté de Communes Plaine Limagne</i>
DCM 40_2025	<i>Élagage des haies plantées dans le cadre de l'aménagement foncier sur le territoire de la Commune – choix de l'entreprise</i>
DCM 41_2025	<i>Réhabilitation de l'ancien presbytère en Mairie : Assistant à Maîtrise d'Ouvrage</i>

Séance du 24 juillet 2025

Tableau des signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
COUTURAT Sandrine		FARGEVIEILLE Emmanuelle	
VIALARD Jean		COMBETTE Jeannine Gisèle	
MATHILLON Jean-Jacques		CALIMÉ WATIEZ Brigitte	
GRELET Thierry		PEREZ Nicole	
MATHÉ Sylvie		GAYET David	
BERGER Françoise		REMONDIN Sylvain (Procuration à M. MATHILLON)	
CHANEBOUX Sandrine		MARCHE Sébastien	